

[Numéros / 2012 | 3](#)

Faculté de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire d'un droit d'auteur

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 4ème chambre – N° 10LY02298 – Société fonderies des cloches Paccard – 05 avril 2012 – C+ !\[\]\(d66ff64371a51729ac8c1cdaa685ba6f_img.jpg\)](#)

INDEX

Mots-clés

Droit d'auteur, Publicité et mise en concurrence

Rubriques

Marchés et contrats

TEXTE

Résumé

¹ La passation d'un marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence avec le titulaire d'un droit d'auteur, prévue par le 4° du III de l'article 35 du code des marchés publics (édition 2004), constitue non pas une obligation mais une simple faculté pour l'autorité adjudicatrice.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2012 | 3](#)